



8 FEVRIER 2018

TRAVAILLER EN INDEPENDANT

Management de transition, conseil, ...

Conférence débat organisée par AgroDirigeants

De nouvelles formes d'emploi se développent sur le marché du travail (temps partagé, télétravail, coopératives d'activité, ...) qui répondent aux besoins d'autonomie des individus et de souplesse des entreprises. Le salariat traditionnel (et notamment le CDI) régresse à mesure que ces nouvelles formes de travail se développent, notamment en indépendant. Une grande diversité de contrats et statuts coexistent : autoentrepreneur, portage salarial, freelance, manager de transition, création de société privée, ...

Selon le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, ce sont 600 personnes qui prennent le statut d'indépendants chaque jour.

Cette conférence-débat était l'occasion de présenter les options les plus fréquentes (portage salarial, management de transition, création de société, ...) et d'en identifier les atouts et contraintes, notamment pour les agros expérimentés du réseau AgroDirigeants

SALLE DE
CONFERENCE
UNIAGRO

5 QUAI VOLTAIRE

AD
AGRODIRIGEANTS

INTERVENANTS

[ITG](#)

Séverine Dupont

[Delville Management](#)

Olivier Dambricourt

[Valtus](#)

Florence Villemain (APT84)

[X-PM](#)

Bruno Cousin (Rennes 77)

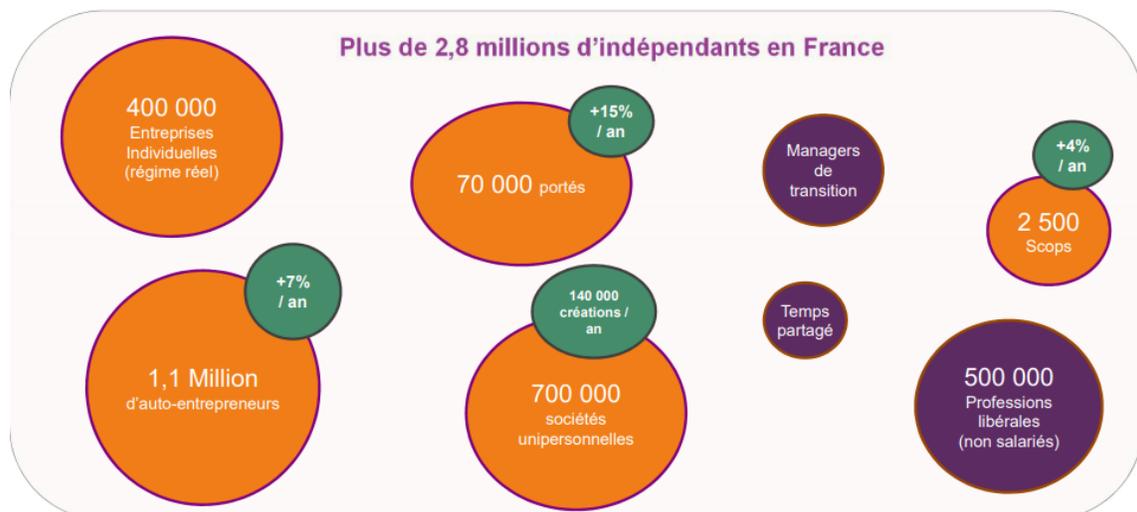
[Doncoeur Conseil](#)

Benoît Doncoeur (APT 78)



INTRODUCTION

Les chiffres clés du travail en indépendant.



2,8 millions d'indépendants



Caractéristiques clés des différentes options

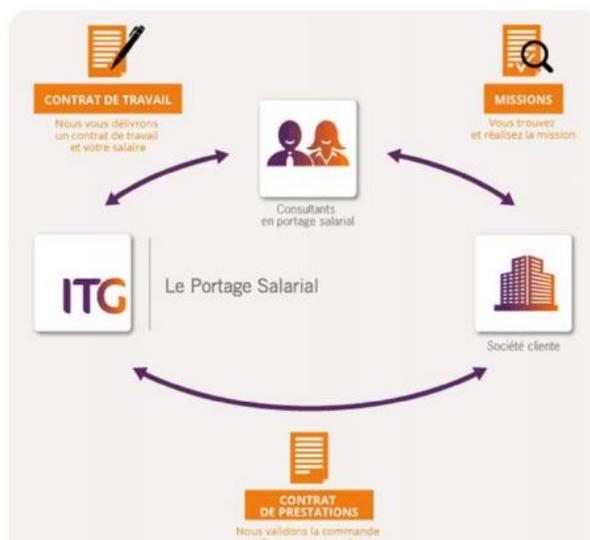
- **Le PORTAGE SALARIAL - Intervention de Séverine Dupont et autres représentants**

La signature d'une Convention Collective du portage salarial (22 mars 2017) a constitué un véritable levier pour développer ce statut et accompagner l'entrepreneuriat.

Un système simple assurant la sécurité du statut de salarié

- Le travailleur trouve les missions rémunérées et effectue le travail
- La société de portage délivre un contrat de travail et un salaire
- La société de portage valide la commande et facture le client
- En échange de ces services, la société de portage prélève des frais de gestion
- Elle s'occupe de prélever les charges salariales (patronales et salariales)

LA RELATION EN PORTAGE SALARIAL



Pour quel revenu ?

- Le revenu net est environ **47%** du CA HT pour le salarié : il s'obtient en déduisant du CA HT les frais de gestion de la société de portage (autours de 10 % avant négociation) et les charges salariales

Quels avantages pour le salarié ?

- Possibilité d'exercer une activité autonome avec la sécurité du salariat (protection sociale, chômage, retraite...)
- Etre dégagé de toute la gestion administrative et financière (gain de temps, interlocuteurs dédiés)
- Possibilité d'articuler ARE et reprise d'activité
- Formule plus souple que le statut de travailleur indépendant ou de la création d'entreprise

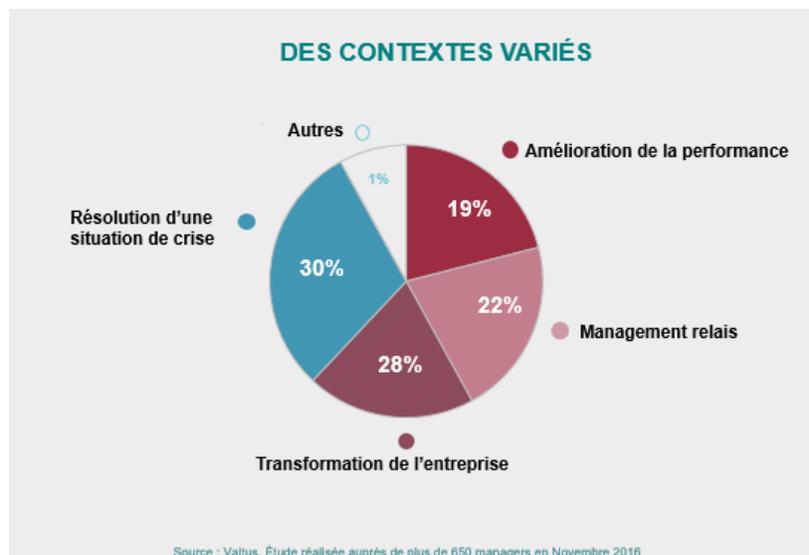
La grande contrainte : trouver ses missions !

● Le MANAGEMENT DE TRANSITION - Intervention de Florence Villemain et autres représentants

Cette solution est en forte croissance (+ 15 à 20% par an). Le marché est porteur (estimé à 300 M€ de CA). Les missions durent de 4 à 18 mois, en moyenne 7,5 mois (> 12 mois pour une DG). Les sociétés en transformation (notamment digitale), en hyper croissance et les start-ups sont celles qui sont les plus demandeuses.

Contrairement au dispositif du portage salarial, ce sont les sociétés de Management de Transition qui identifient les missions et les attribuent à leurs membres selon les profils recherchés par leurs clients. Les entreprises ont recours à la solution du management de transition dans les conditions suivantes :

- Elles font face à des enjeux forts
- Elles sont en situation de crise, avec un caractère d'urgence
- Il n'y a pas les compétences en interne
- L'entreprise a besoin d'être accompagnée dans l'exécution de projets sur une période limitée



Pour quels profils ?

Les cadres qui optent pour cette solution ont une expérience reconnue de dirigeant. Ils souhaitent valoriser leur expérience et relever de nouveaux challenges en toute autonomie. Ils doivent être capables d'une double posture :

- Conseil : prise de recul, analyse, diagnostic et accompagnement
- Management opérationnel : conduite de projets de changement

Les qualités recherchées :

- Expertise métier : direction générale, finance, rh, développement commercial, marketing...
- Capacité d'adaptation
- Leadership
- Expérience du mode projet
- Expérience internationale très prisée

Pour quelle rémunération ?

Le cadre propose son tarif pour la mission, en se calant au prix du marché. Quand il s'agit de développer une activité, une partie de la rémunération peut être liée au résultat. Le cabinet prélève sa marge. Le cabinet ajoute la rémunération de sa valeur ajoutée à la rémunération du manager pour obtenir le prix client (de 35 – 45 %). Le versement des honoraires peut se faire selon différentes modalités : versement d'honoraires à une société de service en propre, solution de portage, mais aussi CDD ou contrat de travail temporaire ...

Compatibilité de ce dispositif avec le versement d'allocation pôle Emploi ?

- Oui si combiné à portage salarial
- En cas de société personnelle, possible si versement de titres

Quels avantages pour le salarié ?

- Autonomie et nouveaux challenges
- Etre dégagé de l'administratif

Quelles contreparties ?

- Mobilité géographique
- Marketing personnel important à faire pour se faire connaître
- Alternance de phases très intenses et de périodes d'inactivité ...

● Création de SOCIETE EN PROPRE - Témoignage de Benoit Doncoeur (SARL Doncoeur Conseil)

L'activité de cette société est centrée sur l'accompagnement des grands groupes dans leur réponse aux appels d'offres des marchés publics. Elle intervient pour mettre en place un volet social en réponse aux clauses sociales de ces marchés : c'est un facteur de différenciation important qui permet souvent de remporter l'appel d'offre. La société intervient par ailleurs dans le développement et la recherche de partenaires pour les sociétés de l'Economie Sociale et Solidaire.

La rémunération en tant que gérant unique est annuelle et se fait au travers du versement des dividendes, mais il est possible de se verser un salaire en tant que gérant. Ce statut permet de prendre des participations dans certaines sociétés avec lesquelles il est possible de déployer des synergies.

C'est pour cette plus grande souplesse dans le mode de rémunération et de partenariat que Benoit Doncoeur a choisi de créer sa propre société.

Tableau comparé des caractéristiques des différentes options

Statut	Apporteur d'affaires	Modalités de rémunération	Gestion administrative	Rémunération
Portage salarial	Le cadre	Salaire	Par la société de portage	Revenu net = 47% CA HT
Management de transition	La société de management de transition	Honoraire ou salaire si combiné à portage salarial, ou CDD, ou CTT	Par le cadre si consultant autonome, ou par la société de portage, ou par l'agence de MdT	Tarif proposé par le cadre (TJM, ou salaire mens. HT)
SASU / SARL / EURL	Le cadre	Dividendes et/ou salaires	Expert-comptable	Fiscalité des sociétés

Pour contacter les intervenants et en savoir plus

Séverine DUPONT, Conseil en transition professionnelle, **ITG** (portage salarial)

Pour s'inscrire à la Journée Marketing du Conseil proposée par ITG (gratuite) pour les personnes qui s'intéressent au métier de consultant : <https://www.itg.fr/portage-informations/missions/index.html>

Email : severine.dupont@itg.fr

Florence VILLEMMAIN, Associée chargée du recrutement des managers de transition, **VALTUS** (management de transition)

Email : Florence.Villemain@valtus.fr

Tél : 01 44 94 91 70

Olivier DAMBRICOURT, General Manager, **Delville Management** (management de transition)

Email : olivier.dambricourt@delvillegroup.com

Contact : +33 1 46 04 52 77 ou contact@delvillegroup.com

Bruno COUSIN, Partner **X-PM** (management de transition)

Email : bcousin@x-pm.com

Benoit DONCOEUR, Fondateur de Doncoeur Conseil (accompagnement des entreprises dans leurs partenariats avec les acteurs de l'insertion et les entrepreneurs sociaux, dans le cadre de leur politique RSE, missions d'expertise dans le domaine de la gestion des services d'eau et d'assainissement)

Email : benoit.doncoeur@sfr.fr

Retrouver la conférence sur Facebook Live

<https://www.facebook.com/groups/AgroDirigeants/permalink/406615059762300/>

agrodiregeants-bureau@uniagro.fr